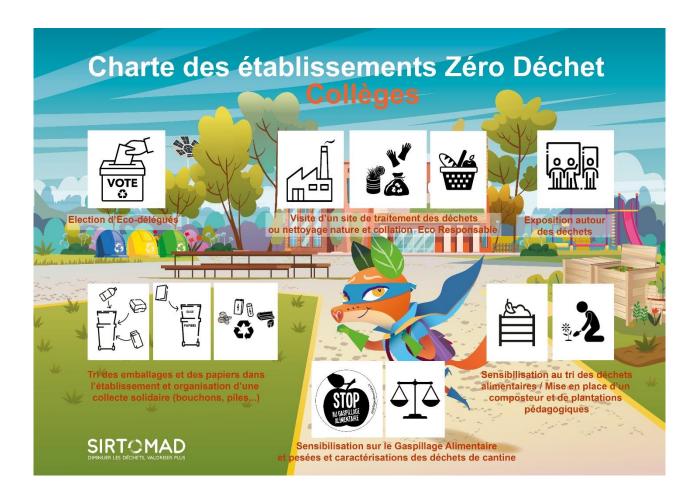


Charte des établissements « Zéro déchet » Collèges

Le SIRTOMAD a souhaité proposer aux collèges une « charte des établissements Zéro Déchet », propre au SIRTOMAD et peu contraignante dans 5 catégories différentes :

- Catégorie « Tri des déchets »
- Catégorie « Réduction des biodéchets »
- Catégorie « Lutte contre le Gaspillage alimentaire »
- Catégorie « Zéro Déchet en dehors de l'établissement »
- Catégorie « Evènements pauvre en déchets »



Catégorie « Tri des déchets »

Animations et mise en place du tri des emballages dans l'établissement.

Suite aux animations, l'établissement s'engage à mettre en place la récupération des emballages (bouteilles, briques, canettes, emballages de goûter, etc.) dans les classes et la salle des professeurs dans des corbeilles à part.

De son côté, le Sirtomad s'engage à fournir quelques sacs cabas tri si besoin.

Tri des papiers (projet ELISE) et réduction de la consommation de papiers

Le SIRTOMAD propose aux établissements scolaires du territoire une collecte spécifique des papiers (Société ELISE) : mise à disposition de bacs spécifiques avec une collecte avant ou après chaque vacance scolaire proposé. Ce projet est intégralement financé par le SIRTOMAD.

L'établissement s'engage à participer à ce projet, à mettre en place la récupération des papiers dans des cartons de ramettes et à les vider dans le bac Elise mis à disposition. D'autre part, il s'engage à utiliser autant que possible l'option Recto/Verso sur la photocopieuse.

Tri des autres déchets (piles, bouchons, cartouches d'encre, etc.)

L'établissement s'engage à récupérer les piles, cartouches d'encre, bouchons provenant de l'établissement et des foyers des élèves.

De son côté, le Sirtomad s'engage à fournir un récupérateur de piles.

Catégorie « Réduction des biodéchets »

Sensibilisation au tri des déchets alimentaires / mise en place d'un composteur pédagogique

Les animateurs du SIRTOMAD s'engagent à faire :

- une animation sur le tri des déchets alimentaires et le compostage.
- Un safari compost pour découvrir les petites bêtes du compost.
- Un quiz

Suite aux animations, l'établissement (personnel enseignants et personnel de restauration) peut s'engager à composter des déchets alimentaires (marc de café et filtres, sachet de thé, épluchures de fruits), dans un composteur pédagogique.

De son côté, le Sirtomad s'engage à fournir et à monter le composteur pédagogique à l'établissement et à en assurer le suivi.

Création de plantations pédagogiques « zéro déchet » et utilisation du compost

L'établissement s'engage à faire des plantations (dans un espace jardiné ou dans des bacs) en réutilisant le compost du composteur

Catégorie « Lutte contre le Gaspillage Alimentaire »

Sensibilisation sur le Gaspillage Alimentaire

Le Sirtomad s'engage à sensibiliser les élèves de l'établissement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers une animation.

Caractérisation et pesées des déchets alimentaires de la cantine

Le Sirtomad s'engage à mettre à disposition un animateur qui sensibilisera le personnel de la cantine et un groupe d'élèves pour séparer et peser les déchets du repas.

L'établissement s'engage à afficher les résultats et à étudier les propositions éventuelles des animateurs (par ex : tranches de pain en fin de chaine).

Catégorie « Evènements scolaires pauvres en déchets »

Collations « Zéro Déchet »

L'établissement s'engage à sensibiliser les enseignants et les élèves à réduire les déchets lors des collations (utilisation de carafes ou gourdes, de gobelets, assiettes et des couverts réutilisables, de serviettes en tissu et de privilégier les préparations maison pour éviter les emballages).

Le SIRTOMAD s'engage à fournir 30 gobelets lavables à l'établissement.

Catégorie « Les déchets en dehors l'établissement »

Visites de l'usine d'incinération /du centre de tri / de la déchèterie-recyclerie EcoNord

L'établissement s'engage à faire visiter aux élèves l'usine d'incinération, le centre de tri ou la déchèterie-recyclerie EcoNord et à leur faire répondre aux quizz préparés par le SIRTOMAD.

Le SIRTOMAD s'engage à offrir le transport jusqu'aux centres de traitement aux classes qui auront suivi les animations scolaires.

Opération « ramassage nature »

L'établissement s'engage à participer à une opération « Ramassage nature » avec l'accompagnement technique du SIRTOMAD.

Le SIRTOMAD s'engage à fournir aux élèves : des chasubles, gants, sacs d'ordures ménagères, sacs cabas (collecte sélective et verre) et de la communication.

Exposition autour des déchets et/ou court métrage sur le Développement Durable

L'établissement s'engage à présenter le travail réalisé, en lien avec le SIRTOMAD, à travers des panneaux, sculptures à base de déchets, etc. afin de sensibiliser les familles.

L'établissement peut aussi s'engager à réaliser un court métrage sur le Développement Durable.



Charte des établissements « Zéro déchet » Collèges

Αtı	in de sensibiliser les eleves a la reduction des dechets,
Ac	établissementdresse
S'∈	engage à mener les actions suivantes de la charte « Zéro déchet » :
1-	Organiser des élections d'Eco-délégués avec pour mission de sensibiliser pa transversalité les élèves de tout l'établissement.
2-	Mettre en place le tri des emballages et des papiers dans l'établissement e organiser une collecte solidaire (Bouchons plastique ou fournitures scolaire ou piles)
3-	Organiser une sensibilisation sur le gaspillage alimentaire à la cantine suivie de pesées et caractérisations des restes de repas.
4-	Mettre en place d'un composteur et de plantations pédagogiques.
5-	Réaliser une exposition ou un court métrage autour du monde des déchets.
6. Visiter un site de traitement des déchets (Centre de tri ou usine d'incinération Mo'uve ou déchèterie /Recyclerie EcoNord) ou	
	Participer à un nettoyage de la nature suivi d'une collation Eco Responsable.
Tél	om du référent scolaire du projetléphoneail
	SIRTOMAD s'engage à accompagner l'établissement dans ses actions cités c essus
Tél	om de l'animateur en charge du projetléphoneail
Sig	gnature du SIRTOMAD Signature de l'établissement